

3.1.2. Intoxication d'abeilles

S'il y a un grand nombre d'abeilles mortes devant un trou de vol, cela ne signifie pas automatiquement qu'elles ont été victimes d'une intoxication. Seule une analyse des résidus de pesticides peut apporter des éclaircissements. Pour ce faire, un échantillon d'abeilles qualitativement parfait est indispensable (voir aide-mémoire 3.1.1. www.abeilles.ch/aidememoire).

Il existe deux types d'intoxications : l'intoxication aiguë (tuant les abeilles en très peu de temps) et l'intoxication chronique (nuisant sournoisement et à long terme aux abeilles). Étant donné que l'apiculteur ne remarque qu'une intoxication aiguë, le présent aide-mémoire se concentre sur ce thème.

Quels sont les symptômes d'une intoxication aiguë ?

- Lors d'une intoxication aiguë, toutes les colonies sont généralement touchées (voir photo ci-dessous). Si la source alimentaire concernée se trouve à plus de 1,5 km, il se peut aussi que seules certaines colonies soient touchées.
- Des abeilles tremblantes, confuses, incapables de voler tombent de la planche d'envol et/ou des cadres.
- Les abeilles tournent en rond (comme si elles étaient paralysées d'un côté).
- Des abeilles mortes se trouvent en masse sur les planches d'envol et devant les ruches.
- De nombreuses abeilles mortes gisent sur le fond de la ruche.



Intoxication aiguë avec un très grand nombre d'abeilles mortes devant le trou de vol.

Fondamentalement :

Pour s'intoxiquer, les abeilles doivent entrer en contact avec une substance toxique. Cela se fait généralement par contact direct, par exemple lorsqu'un traitement est effectué en pleine floraison durant les heures de vol de l'abeille (entre le lever et le coucher du soleil), c'est-à-dire pendant que les abeilles récoltent du nectar et du pollen. Ou bien le contact est indirect à travers des plantes riches en nectar, pollen ou miellat, qui ont été traitées avec des insecticides avant le vol des abeilles.

Une abeille entre généralement en contact avec des substances toxiques de l'une des manières suivantes :

- sur une plante traitée (avec un produit phytosanitaire)
- sur des adventices ou dans la sous-culture, dans ou à côté de la culture traitée
- sur une culture adjacente à la surface traitée par dispersion de la pulvérisation (dérive)
- par ingestion de pollen, nectar, eau contaminés (abeille et couvain)

Des abeilles peuvent s'intoxiquer dans des cultures agricoles, des jardins privés, des parcs et des jardinerie. Cependant, une lutte inappropriée contre le varroa et d'autres ravageurs par l'apiculteur ou une atteinte malveillante par une tierce personne peuvent également être la cause d'une intoxication.

Risques potentiels d'intoxication :

Elevés : terres cultivées riches en pollen et nectar telles que vergers, baies en fleur, colza, asperges et sarrasin.

Sous-cultures riches en pollen et nectar, bandes fleuries et mauvaises herbes telles que dent-de-lion ou trèfle blanc en fleur.

Bas : vignobles sans bande d'enherbement ainsi que toutes les cultures sans floraison et sans sous-culture en fleur.

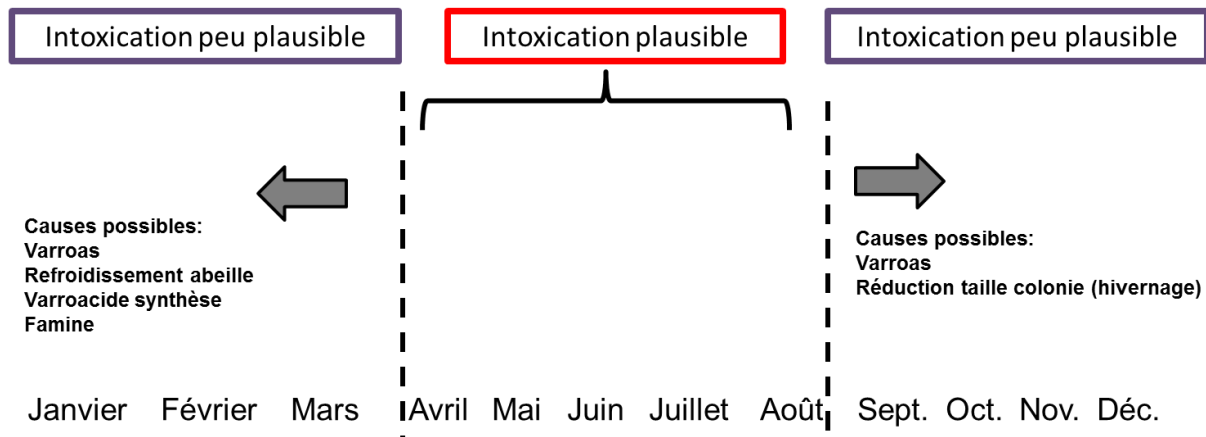
Consigner les observations importantes à proximité du rucher :

Dans la feuille de protocole relative aux intoxications 3.1.1., notez les observations suivantes :

- traitement de cultures en fleur, avec mention de la date, de l'heure et du stade de floraison
- sous-cultures existantes
- données concernant le vol des abeilles, l'apport de pollen et de nectar
- moment précis du début de la mort des abeilles
- conditions météo le jour de l'intoxication / de la récolte de l'échantillon

Dépendance saisonnière :

L'expérience a montré que la saison indique si l'empoisonnement est susceptible de se produire :



Automne/hiver : à cette période de l'année, l'effondrement d'une colonie avec de nombreuses abeilles mortes devant le trou d'envol et sur le fond de la ruche est souvent dû au varroa. Des ruches abandonnées sont également des indicateurs d'un développement préalable incontrôlé de varroas.

Recueillez les abeilles mortes afin de déterminer le nombre d'acariens au moyen de la méthode de lavage [aide-mémoire 1.5.3.](http://www.abeilles.ch/varroa) (www.abeilles.ch/varroa). Un taux d'infestation de plus de 10% de varroas explique la perte des colonies.

Diminuer les risques d'intoxication :

- mettez une source d'eau à disposition des abeilles près du rucher (entre 10 et 20 m de distance)
- cherchez le dialogue avec les agriculteurs – un dialogue accroît la compréhension et la confiance mutuelles. Il ne s'agit pas de donner des ordres mais de sensibiliser les agriculteurs à certains problèmes que rencontrent les apiculteurs.

Procédure en cas d'intoxication présumée :

- Informer le Service sanitaire apicole
- Par temps sec, étaler une grande feuille de papier, de non-tissé ou un linge (propre, d'env. 1 m de large) devant les ruches. Cela permet :
 - 1) de déterminer à quelle vitesse et combien d'abeilles meurent
 - 2) de recueillir les abeilles mortes récemment

- S'adjoindre la collaboration de votre inspecteur de ruchers (afin d'exclure des maladies à déclaration obligatoire).
- Ne pas ramasser, p. ex., des abeilles âgées qui ont déjà séché ou se sont décomposées. Si le moment de la mort remonte à un certain temps, un éventuel pesticide peut déjà être dégradé et donc indétectable/improvable. Les abeilles exposées à la pluie ne peuvent pas non plus être analysées. Dans ce cas, prière de ramasser des abeilles mortes sur le fond de la ruche. Pour des raisons juridiques, il est recommandé que l'échantillon d'abeilles soit prélevé par une personne officielle (p. ex. l'inspecteur des ruchers).
- En cas de suspicion concrète, envoyer également des échantillons végétaux de la culture traitée dans un emballage séparé. Idéalement, les faire prélever par un spécialiste du service phytosanitaire compétent ou, exceptionnellement, par l'inspecteur des ruchers.
Important : Les végétaux ne peuvent être analysés que s'ils ont été prélevés **avec le consentement de l'exploitant du terrain**. Pour l'analyse, une quinzaine de tiges, de préférence en fleurs, doivent être emballées séparément dans un emballage étanche.
- Porter des gants jetables pour l'échantillonnage. Changer les gants jetables après chaque prise d'échantillon et bien se laver les mains avec de l'eau !
- Joindre des photographies du rucher, des colonies affectées, des cultures suspectes (fleurs) et des sous-cultures ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante info@apiservice.ch.
- Remplir la [feuille de protocole 3.1.1.](#) et l'envoyer comme décrit dans celle-ci le plus rapidement possible avec les échantillons au SSA à fin d'analyse.



Photo :

Une feuille de non-tissé de 1 m de large devant le rucher permet de recueillir les abeilles mortes récemment et de surveiller le rythme de mortalité.

Attention : au printemps et en automne de nombreuses abeilles meurent de mort naturelle (dynamique de la population). Cette photo témoigne d'aucune intoxication.

Soupçonnez-vous une intoxication de vos abeilles ?

Veuillez s.v.p. vous référer à l'[aide-mémoire 3.1.1.](#) Vous y trouverez toutes les informations nécessaires concernant les personnes à contacter, le prélèvement et l'envoi d'échantillons.